

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1176

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 12 janvier 2016, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1176 Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, afin d'abroger l'article 7.1.11, intitulé : « Logements dans les bâtiments commerciaux »

QUE le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé, lors de sa séance tenue le 16 mars 2016, le règlement susmentionné et par le fait même autorisé l'émission d'un certificat de conformité officiel et ce, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 4^e jour du mois d'avril de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 4 avril 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Journal Le Nord, parution le 13 avril 2016

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 4^e jour du mois d'avril de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier